île de France
Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français
et Republique & Socialisme

AMENDEMENT
N° 000254

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18, 19 & 20 décembre 2017

Rapport n° CR 2017-195 - Projet de budget pour 2018

AMENDEMENT
Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 11 – Environnement et énergie
Investissement
Chapitre 907 – Environnement
Sous-fonction 76 – Patrimoine naturel
HP 76-001 – Agence des espaces verts
Acquisition d'espaces agricoles régionaux

L'action « Acquisition d'espaces agricoles régionaux » est abondée d'un montant de 2,35 M€ en AP et de 2 M€ en CP. Elle est ainsi portée au total pour le BP 2018 à 3 M€ en AP et à 2,4 M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

PROTEGER LES TERRES AGRICOLES FACE AUX PROJETS D'AMENAGEMENT DESTRUCTEURS, COMME EUROPACITY

Les moyens de l'AEV en matière d'acquisition d'espaces agricoles se sont vus fortement réduits depuis 2015 en autorisations de programme comme en crédits de paiement, alors même que ces actions de préservation de terres agricoles, qui sont au cœur des missions de cette agence, devaient être soutenues et développées avec la plus grande détermination par notre collectivité.
L'AEV est un outil indispensable pour la gestion des espaces verts, des terres agricoles et forestières, qui doit être renforcé. L'enjeu de la préservation des terres agricoles se pose aujourd'hui au niveau national, et tout particulièrement en Ile-de-France, où elles sont menacées de façon croissante par l'extension urbaine et des grands projets inutiles et destructeurs tels que Europacity, qui doivent être combattus.
C'est pourquoi les retraits financiers effectués par l'exécutif régional sont un très mauvais signal.
La Région ne peut à aucun prétexte se désengager de la politique d'acquisition de terres agricoles par l'AEV, car elle contribuerait ainsi à exposer ces biens précieux aux logiques de la spéculation foncière. Elle doit à l'inverse, et dans l'intérêt général, renforcer sa politique d'acquisition.
Elle doit aussi, dans la poursuite de ces acquisitions, s'engager avec l'AEV à réserver une part conséquente des terres acquises à l'agriculture biologique et paysanne, qui doit être plus fortement encouragée.

Il est donc proposé, pour permettre à l'AEV de poursuivre dans des conditions satisfaisantes ses actions d'acquisition et de contribuer au développement de l'agriculture bio, de la doter de moyens financiers adéquats.

A l'opposé d'une logique de baisse des moyens, ceux-ci doivent à l'avenir être davantage à la hauteur des défis environnementaux de notre région.

Céline MALAISÉ